

## «C'est le nihilisme violent qui s'est exercé ce soir-là» : à Montargis, six émeutiers condamnés à des peines de 12 à 24 mois de prison pour le saccage du centre-ville

Par **Rozenn Morgat**

Publié il y a 21 heures,

Mis à jour il y a 11 heures



Le ministère public avait requis entre 18 mois et quatre ans de prison. *LOIC VENANCE / AFP*

### **COMPTE RENDU D'AUDIENCE - Sept prévenus étaient jugés pour le saccage du centre-ville après la mort de Nahel, qu'ils n'ont pas évoqué. Seul l'un d'eux a présenté réponses et excuses.**

«*Baissez d'un ton Monsieur !*» Après quatre heures d'audience, dans le tribunal de Montargis, la proutidente s'emporte contre Emeric C. Dans une légère doudoune noire, le prévenu grommelle face aux questions du procureur de la République Jean-Cédric Gaux. La salle est comble au tribunal de Montargis et le procès de sept jeunes émeutiers, reporté à deux reprises et jugés ce vendredi pour avoir participé au saccage de la rue Dorée, n'est pas près de prendre fin tant la procédure est touffue et les prévenus peu coopératifs. «*Des policiers vous ont reconnu. Votre compte Snapchat atteste de votre participation aux émeutes. Vous ne trouvez pas que ça commence à faire beaucoup ?*», insiste le procureur. Mais Emeric C., troque l'insolence pour une réponse lapidaire. «*Non, je n'étais pas là. Ce n'est pas moi*».

Pourtant, pointe Jean-Cédric Gaux, les prévenus âgés de 19 à 22 ans ont tous été *«formellement identifiés ce soir-là»* parmi les centaines d'émeutiers qui se sont déversés dans la rue commerçante de la commune du Loiret la nuit du 29 au 30 juin, quelques jours après la mort de Nahel, pour briser les vitrines des commerces, les voler et mettre le feu. Derrière eux, ils ont laissé le triste spectacle d'une ville dévastée. Les parties civiles, nombreuses ce vendredi, attestent de l'ampleur des dégâts : 80 commerces saccagés. 6 d'entre eux pillés. Trois immeubles ont aussi été incendiés, dont la pharmacie Mirabeau qui s'est effondrée quelques heures plus tard sous le regard d'habitants atterrés. Près d'une dizaine d'enseignes affichent encore porte close aujourd'hui et le préjudice se compte pour certains en centaines de milliers d'euros. Au total, 146 plaintes ont été déposées par des commerces, des habitants, des policiers ainsi que la mairie de Montargis.

Six mois après, alors que tant de réponses sont attendues, six des sept prévenus s'adressent à la proutidente d'un œil incrédule. À en croire Ahmed A., Saber B., Emeric C., Mohamed D., Abdoul D. et Fernand-Junior S., tous se sont retrouvés là, dans la rue Dorée saccagée, par le simple fruit du hasard. Parce qu'ils habitent non loin de là, disent certains des multirécidivistes. Parce que la *«curiosité»* les a poussés à sortir de chez eux pour se mêler au groupe d'émeutiers, disent d'autres. *«Il y avait beaucoup de gens sur les lieux, des habitants, des vieux qui prenaient des photos, qui s'arrêtaient»*, essaye de justifier Abdoul D. d'une voix forte. Et la proutidente de lui adresser ces mots : *«Vous voyez le chaos sous vos yeux, vous n'avez rien à voir avec ça, et vous n'appellez pas police secours ou les pompiers ?»*

## «L'hystérie et la folie»

Les réponses se poursuivent, aussi maigres qu'insatisfaisantes pour une assemblée de parties civiles d'où émanent quelques rires sarcastiques et d'exaspération. *«Un groupe d'émeutiers se trouvait en bas de chez moi, alors je suis descendu et je les ai suivis. Mais je n'ai rien fait. J'ai juste regardé»*, affirme encore Fernand-Junior S., vêtu d'un survêtement gris foncé. Ses explications erratiques restent d'autant plus inaudibles que, pointe ensuite le procureur, le jeune homme grand et massif a été identifié sur une vidéo de surveillance *«haranguant les émeutiers par gestes, en vue de cibler des commerces précis»*. *«Et donc vous, vous suivez des gens que vous ne connaissez pas dans la rue, tard le soir, alors que vous voyez que c'est le chaos dehors ?»*, ironise la proutidente.

Elle avise ensuite Ahmed A., accusé d'avoir entre autres attisé l'incendie de la pharmacie : *«Pourquoi dissimuler votre visage avec un bonnet si vous n'avez rien à vous reprocher ?»* L'intéressé, dont l'ADN a été retrouvé sur la jambe d'un mannequin pillé qui a servi à alimenter les flammes, glisse un sourire : *«Je sais pas, parce que c'est comme ça que je m'habille»*. Et la proutidente de répondre, toujours ironique : *«Ah, c'est donc juste pour faire le joli cœur. Vous deviez avoir très chaud, avec un bonnet sur la tête en plein mois de juin !»*.

Reste un dernier prévenu, Killian L. Lui apporte réponses et excuses. Ce soir-là, décrit le jeune homme vêtu d'une chemise noire, «*l'hystérie et la folie*» régnaient dans la rue Dorée. Killian L., contrairement aux autres n'a pas été condamné par la justice auparavant. Il reconnaît s'être joint à la foule des émeutiers pour voler les boutiques et jeter des pierres sur les policiers. «*Je me suis laissé entraîner. Ces personnes dont les commerces ont été dévastés, ça pourrait être mes parents, moi, ou mon employeur. Je regrette ce que j'ai fait. Je suis désolé*», détaille-t-il, «*je venais pour manifester contre le système, pour renverser quelques poubelles, mais pas pour ça. Je n'étais plus moi-même.*» La proutidente s'emporte : «*Vous pensez à ces gens qui se sont réveillés en sursaut en entendant la sauvagerie dehors ? Au-dessus de la pharmacie, il y avait une dame âgée qui a été secourue par les pompiers. Et à aucun moment, vous ne vous dites, comme on dit aujourd'hui : 'Je suis en train de faire une dinguerie' ?*» Killian L. demande pardon encore.

## Aucune mention de Nahel

Fait notable, Killian L. raconte aussi ne pas avoir lu la moindre mention de Nahel dans les appels au saccage qui circulaient sur les réseaux sociaux ce soir-là. Et si les ânonnements des autres prévenus ont écrasé l'audience, ils racontent aussi, en effet, une réalité : aucun d'eux, ni auprès des enquêteurs ni ce vendredi devant la juge n'ont mentionné le sort de Nahel, présenté en juillet comme une justification aux émeutes. Ce «*prétexte à cette explosion de haine*», comme l'ont désignée les parties civiles, était le grand absent du procès. «*Ce soir-là, on n'a pas vu de tags ou de graffitis disant n\*ke l'État ou vive Nahel. Non. Ce soir-là, c'est le vide, le nihilisme violent qui s'est exercé*», a aussi martelé Jean-Cédric Gaux.

En face, les conseils des prévenus se sont appliqués à pointer les errements d'une procédure qu'ils estiment ficelée à la va-vite. Au cœur des plaidoiries, se tenait aussi un autre argument, symbole d'une réponse judiciaire qui ne fait que commencer à Montargis : ce soir-là, plus de 200 émeutiers s'en sont pris au paisible centre-ville quand seulement sept d'entre eux répondent de leurs actes aujourd'hui. Les huit heures d'audience témoignent d'ailleurs des difficultés de la justice à identifier la responsabilité de chacun. «*Vous devez résister à la pression d'une politique pénale où il faut sanctionner fermement et vite. Résister à la tentation de condamner pour condamner, pour satisfaire l'opinion publique*», a ainsi plaidé Me Ansar, l'avocat d'Abdoul D.

Tard dans la soirée, ce vendredi soir, le tribunal a condamné six des prévenus à des peines allant de 12 à 24 mois de prison ferme pour «*vols et dégradations aggravés*». Seul un des prévenus, Saber B., dont la présence sur les lieux n'est authentifiée que par une trace ADN, a été relaxé.

## La rédaction vous conseille

- **Émeutes: comment la police traque les délinquants qui avaient échappé aux arrestations**
- **À La Verrière, des écoles traumatisées par des «scènes de guerre»**
- **Émeutes: les juges font front pour poursuivre les auteurs d'exactions**

## Sujet

justice